

Le conseil en évolution professionnelle (CEP)

Accompagner les projets d'évolution professionnelle

Faciliter, en lien avec les besoins économiques des territoires l'accès à la formation par l'identification des qualifications des formations et des financements possibles (en lien avec le CPF)

Pour tout actif :

- Travailleur indépendant libéral
- Salarié du public
- Salarié du secteur public
- Fonctionnaire titulaire, contractuels et vacataires à tps partiel ou complet

En dehors de l'entreprise

- Auto-entrepreneur

- Pôle emploi
- Missions Locales
- Opacif – Fongecif – Unifav-Uniformation
- Cap Emploi
- Apec

Autres opérateurs désignés par la région (concertation avec le bureau du CREFOP)

CEP : 3 niveaux de service (cf. Cahier des charges- legifrance)

Principes de mise en œuvre

1^{er} niveau : Accueil individualisé (dans le cadre du SPRO)

Analyser sa situation professionnelle, décider de la poursuite des démarches, identifier les acteurs susceptibles d'apporter une aide

Aider le bénéficiaire à se repérer dans le paysage des informations, des services et des outils disponibles (espace ressources documentaires, espace info, bila,, portails d'informations, tutoriels, ...) à découvrir un ou plusieurs environnements professionnels et/ou métiers et à acquérir une méthode d'analyse de l'information.

Bascule vers un opérateur CEP éventuellement

Accessibilité, neutralité, confidentialité, autonomie de choix

2^{ème} niveau : un conseil personnalisé (opérateurs du CEP)

Principe de co-construction pour éviter une approche prescriptive.

Les bénéficiaires relèvent de la responsabilité institutionnelle des organismes, qui dans le cadre de leurs missions, sont chargés de leur suivi et de leur accompagnement

Référent CEP est l'interlocuteur tout au long du processus de conseil et d'accompagnement de son projet d'évolution professionnelle, de l'élaboration à sa réalisation.

Formalisation du projet d'évolution professionnelle et d'y assortir une stratégie

Modalités :

- Individualisation de l'offre de services
- Services en présentiel, possibles à distance
- Délivré par les opérateurs du CEP qui peuvent recourir à ces prestations externes

3^{ème} niveau : l'accompagnement personnalisé à la mise en œuvre du projet

Référent identique à celui du niveau 2

- Co-construction d'un plan d'action et soutien à la réalisation du projet
- Le conseiller : examine la faisabilité financière et recherche les financements

Conseiller :

- Les opérateurs du CEP s'engagent à conduire des actions de professionnalisation de leurs personnels